

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°3 du 17 octobre 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur	2
Actualités de l'Enseignement 1 ^{ère} & 2 ^{ème}	9
Législation.....	12
Articles thématiques	13

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-10-17

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : une rentrée réussie et des évolutions en 2019», MESRI, publié le 28/09/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid134566/parcoursup-une-rentree-reussie-et-des-evolutions-en-2019.html>

« La forte mobilisation de la communauté éducative autour de la plateforme Parcoursup, dans les établissements du secondaire, de l'enseignement supérieur et des services académiques, a garanti la bonne appropriation de l'outil par les lycéens et les étudiants en réorientation. A la fin du mois de juillet, l'essentiel des propositions étaient stabilisées pour les candidats et près de 97 % des candidats avaient accepté leur proposition d'admission. Lors de sa conférence de rentrée du mardi 25 septembre, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, a présenté le bilan de la première année de Parcoursup et ses prochains ajustements.

En phase principale de la procédure, 812 045 candidats se sont inscrits sur la plateforme Parcoursup, il s'agit pour la plupart de lycéens de terminale (80%) : c'est 0.4% de plus que sur APB en 2017.

La phase d'admission a permis de faire 2 406 425 propositions aux candidats inscrits en phase principale. 729 454 candidats ont obtenu au moins une proposition d'admission, soit 89.8% des candidats. Cette proportion atteint 96% pour les bacheliers généraux.

Au total, 583 274 candidats ont accepté une proposition d'admission, c'est 27 000 de plus que l'année dernière. Au 31 juillet 2018, 96.8% des candidats de la phase principale avaient accepté leur proposition d'admission définitive.

Les commissions rectorales accompagnent encore 900 lycéens, dont 60 bacheliers généraux pour trouver une proposition d'admission au plus près de leurs vœux. En 2017, 3729 lycéens n'avaient pas obtenu d'affectation à l'issue de la procédure APB.

Ces premiers résultats montrent des progrès significatifs. Afin d'aller encore plus loin en vue de la rentrée universitaire 2019, un comité des usagers sera mis en place à l'automne 2018 pour organiser la consultation des usagers de Parcoursup et assurer la prise en compte de leurs attentes.

- La non hiérarchisation des vœux est entérinée, elle permet une plus grande liberté de choix.
- Le calendrier sera resserré, afin d'accélérer le processus, qui s'achèvera le 31 juillet. Toutefois, la suspension des propositions et des délais de réponse pendant les épreuves du baccalauréat sera maintenue.
- L'affichage du rang du dernier candidat appelé l'année précédente deviendra systématique en 2019, ce qui permettra aux futurs étudiants de mettre immédiatement en perspective leur place sur la liste d'attente.
- La lisibilité de l'offre de formation sera améliorée, notamment les capacités, ainsi que les modalités d'examen des dossiers.
- A partir de 2019 sera engagée une démarche d'anonymisation des dossiers des candidats, seules les données nécessaires à l'examen des dossiers seront transmises.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Les écoles de commerce postbac sont encore réticentes à intégrer Parcoursup», **LE FIGARO**, publié le 03/10/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/les-ecoles-de-commerce-postbac-sont-encore-reticentes-a-integrer-parcoursup_5aae416e-c655-11e8-a072-efbb51a9b336/

« C'est l'un des changements majeurs prévus par la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE). Désormais, outre les écoles publiques, la totalité des formations postbac reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur sont obligées de recruter leurs étudiants via le site Internet Parcoursup.

Une nouveauté qui ne réjouit pas tout le monde. Depuis quelques mois, plusieurs importants acteurs de l'enseignement supérieur ont déclaré leurs réserves quant à cette nouvelle règle. Parmi les plus récalcitrants: les écoles de commerce postbac. Depuis plusieurs années, une grande majorité de ces établissements avaient cessé de recruter via la procédure Admission postbac (APB), l'ancêtre de Parcoursup. Principal défaut pointé par ces acteurs: la trop grande rigidité du calendrier du site ministériel. [...]

Il y a quelques jours, la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, s'est montrée rassurante, annonçant notamment un raccourcissement des délais de réponse et fixant le terme de la procédure normale à fin juillet. Mais cette annonce ne suffit pas à rassurer les écoles de commerce. La plupart d'entre elles ont d'ailleurs demandé et obtenu une dérogation pour ne pas intégrer Parcoursup en janvier 2019, mais l'année d'après.

Le concours Sésame, qui regroupe plusieurs écoles postbac dont l'EM Normandie, l'ESCE ou l'Ipag, va bénéficier de cette dérogation. «Nous avons souhaité obtenir un délai supplémentaire avant d'entrer sur Parcoursup. Nous devons régler quelques détails concernant l'organisation de nos épreuves», détaille Thomas Lagathu, directeur du concours Sésame. Les deux épreuves d'anglais vont par exemple fusionner, afin de faire gagner du temps aux correcteurs. «Nous allons également donner la possibilité aux élèves qui ne peuvent pas se déplacer de passer les entretiens à distance.» Un travail que la banque d'épreuves entend mener dès cette année afin de ne pas être pris au dépourvu en 2020, lors de son arrivée sur la plateforme d'orientation.

À l'inverse, d'autres écoles de commerce ont pris la décision d'aller sur Parcoursup dès janvier 2019. «Cela nous paraît être une évidence, argue Benoît Herbert, directeur de l'Istec. Les modalités de Parcoursup faciliteront la vie des jeunes, qui auront toutes les formations reconnues au même endroit, et avec les mêmes dates d'admission.»[...]

«Parcoursup : ce qui va changer en 2019», **L'ÉTUDIANT**, publié le 25/09/2018.

<https://www.letudiant.fr/etudes/parcoursup/parcoursup-les-nouveautes-de-la-procedure-en-2019.html>

« Première modification : la phase principale s'achèvera fin juillet "au plus tard" au lieu du 5 septembre cette année. Une modification qui rapproche le calendrier de Parcoursup de celui de son prédécesseur Admission-postbac.

Pour l'instant, aucune modification n'est apportée au calendrier en amont. À ce jour, celui-ci prévoit l'ouverture de la plate-forme en janvier 2019 avec une saisie des vœux à la fin du mois. Il faudra toutefois attendre le retour des vacances d'automne pour connaître les dates clefs de la nouvelle procédure en détails. [...]

Les inscriptions se feront toujours dans les mêmes délais, mais la possibilité de s'inscrire en conservant ses vœux en attente va être "corrigée".

Autre nouveauté : les candidats "qui ont une idée très claire de leur projet pourront, après les résultats du baccalauréat, définir par avance la réponse qu'ils apporteront aux réponses qui leur seront faites". Une sorte de "réponse automatique" que l'étudiant pourrait cocher et qui lui permettrait d'éviter de se connecter tous les jours. Pour l'instant, le ministère ne précise pas si le candidat conserverait ainsi ses autres vœux en attente.

Pour la prochaine procédure, le rang du dernier appelé sur liste d'attente sera bien précisé sur la plate-forme, de même que le taux de remplissage qui sera inscrit plus tôt que cette année.

Frédérique Vidal propose également une anonymisation des candidatures pour "restaurer la confiance en l'équité et l'ouverture de notre système d'enseignement". Un changement qui ne sera pas forcément en place dès la prochaine session. [...]

En revanche, le ministère n'a encore rien décidé sur la réduction du délai de réponse aux candidats. Ce point fera partie des changements ultimes de Parcoursup qui seront annoncés à l'automne avant le lancement de la prochaine session. Patience...»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup a transformé les candidats en machine», L'EXPRESS, publié le 25/09/2018.

https://www.lexpress.fr/education/parcoursup-le-ministere-minore-la-situation_2036918.html

« [...] Peut-on tirer un bilan positif de ce nouvel outil d'orientation ? Analyse d'un "observateur" avisé du dispositif : Guillaume Ouattara, étudiant-ingénieur en informatique et journaliste qui avait décrypté l'algorithme de Parcoursup.

- Les chiffres viennent de tomber : 955 élèves, très majoritairement des bacheliers issus des filières technologiques et professionnelles, sont finalement restés sur le carreau. L'an dernier, avec Admission Post-Bac (APB), ils étaient environ 3 500. Doit-on y voir une amélioration ?

Ces chiffres sont finalement assez similaires. Mais ceux communiqués cette année par le ministère sont contestables. Frédérique Vidal ne comptabilise que les candidats bacheliers actifs. Elle ne prend pas en compte les étudiants en réorientation - environ 4 000 personnes le 5 septembre - ni les candidats considérés comme inactifs - près de 39 000 jeunes. Cette dernière catégorie, créée artificiellement le 23 juillet dernier, rassemble ceux qui n'auraient plus donné signe de vie malgré les relances, donc ni en procédure complémentaire, ni suivis par le rectorat. Or plusieurs étudiants m'ont affirmé ne jamais avoir été contactés ; certains n'ont pas trouvé de place qui leur convenait en procédure complémentaire ; d'autres sont arrivés trop tard dans ces processus de dernière chance sans avoir été avertis des dates butoirs. [...]

Pour les meilleurs élèves, Parcoursup a généralement bien fonctionné. Quand on a un bon dossier, la plateforme est parfaite. Mais ces candidats sont une minorité. De manière générale, Parcoursup a été bien plus stressant et frustrant qu'APB. Les élèves sans solution sont en colère. La veille de la rentrée, le 5 septembre, 71 000 jeunes n'étaient toujours pas fixés sur leur affectation. L'an dernier, ces mêmes profils savaient où ils allaient dès le 21 juillet. Les candidats ont par ailleurs davantage de responsabilités : c'est à eux de décider s'ils doivent continuer à attendre ou accepter les propositions qui leur sont faites, quitte à passer à côté d'une opportunité.

Cela pénalise même des établissements. C'est le cas d'une classe prépa, qui n'avait jamais eu de problèmes à recruter ses 45 élèves. Le lycée n'a rempli sa classe qu'à moitié cette rentrée, car les candidats les plus mal placés de leur liste d'attente ont décidé d'accepter d'autres propositions dès la fin juillet.

La question du logement a également été cruciale, notamment en ce qui concerne les hébergements du Crous, qui a dû s'adapter à ce calendrier. Parcoursup pousse les élèves à attendre le plus longtemps possible, parfois même au-delà de la rentrée. Certains peuvent se le permettre, car ils n'ont pas à chercher un logement. Mais comment fait-on lorsqu'on est en attente sur son voeu favori et que l'on a été accepté ailleurs ? Doit-on prendre un logement dans ces deux villes ? Le plus souvent, c'est impossible. Ces conséquences découlent toutes de la non-hiérarchisation des voeux.

- Frédérique Vidal a prévenu : le retour à cette hiérarchisation n'est pas prévu car il limite "la liberté de choix des candidats". En revanche, elle a annoncé une accélération du calendrier pour l'an prochain. Cette mesure permettra-t-elle de "dégripper la machine" ?

Contrairement à ce qu'avance la ministre - à savoir que 97 % des candidats avaient accepté leur affectation définitive dès juillet - la plupart des affectations ont en fait eu lieu en août. Fin juillet, il y avait encore 116 000 candidats en attente. Raccourcir le calendrier n'accélérera que marginalement les affectations, puisque les candidats, espérant une meilleure place, continueront d'attendre au maximum avant de valider leur choix définitif. Quant à la réduction des délais de réponse [...], elle n'aura aussi qu'une faible influence. En revanche, elle risque d'amplifier davantage le stress des candidats.

Seule la hiérarchisation des voeux pourrait améliorer la situation. Dès octobre dernier, des chercheurs avaient averti le ministère : l'écarter était une mauvaise idée. Les listes d'attente à rallonge, la frustration des candidats... Tout était prévisible depuis l'annonce du plan étudiant [dont est née la loi sur l'Orientation et la réussite des étudiants]. Et par des éléments de langage, le ministère minore la situation.

- Peut-on reprocher au ministère d'avoir mal communiqué ?

L'utilisation de la plateforme est très technique. Entre les différentes phases du processus, les changements de délais de réponse aux propositions [une semaine au début, un jour à la fin], la disparition de l'ensemble des voeux en cas de non-réponse, le délai de cinq jours pour faire appel... Il y a une complexité qu'il n'y avait pas avec APB car tout était pris en charge par l'algorithme. En mettant de l'humain dans la procédure, on a en fait transformé les candidats en machine. C'est à eux de mettre en place des stratégies. Et s'ils n'y parviennent pas, ils sont culpabilisés. [...]

Actu | Bourses Excellence-Major

«Le « triple défi » des bacheliers africains invités à venir étudier en France», LE MONDE, publié le 24/10/2018.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/09/24/le-triple-defi-des-bacheliers-africains-invites-a-venir-etudier-en-france_5359467_3212.html

« Chaque soir en rentrant de l'université, Jessica Cupesalla prend la même résolution. Le lendemain, elle se le promet, elle fera le premier pas vers des étudiantes de sa licence de sciences. Mais le jour suivant, la jeune Angolaise ne force pas plus sa nature que la veille et file de l'Université Pierre-et-Marie Curie (UPMC) dès la fin des cours.

Comme les quarante autres Africains du programme Excellence-Major de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), Jessica cherche ses marques sur un continent inconnu, à 10 000 km de chez elle. Celle qui se bat contre le froid d'automne à coups de pull-overs se doute un peu que des amitiés nouvelles réchaufferaient plus sa vie que ce vêtement encore tellement exotique pour elle il y a quelques semaines. Mais le temps fera son œuvre, estime la jeune étudiante.

D'autant que ce blues d'accoutumance est pondéré par l'excitation de sa vie nouvelle. Samedi 22 septembre, au milieu d'une partie des autres jeunes étrangers choisis comme elle par la France, et réunis pour la rentrée, Jessica se rassure. Elle n'est pas la seule à ressentir le petit pincement du déracinement dans les couloirs de sa faculté ou du métro. « Débarquer un baccalauréat en poche dans un pays étranger, sans sa famille, pour débiter des études supérieures, est un triple défi », reconnaît la proviseure d'Henri-IV, Martine Breyton, qui a elle-même sélectionné une partie de ces titulaires d'un bac français mention « bien » ou « très bien », passé aux antipodes. [...]

Hormis ce choc d'acclimatation, Jessica et Mohamed sont ravis de faire partie des 150 boursiers Excellence-Major de l'AEFE. « Ce dispositif permet à des ressortissants étrangers, qui ont passé un baccalauréat dans un des lycées français, de venir étudier pendant cinq ans en France. Nous les sélectionnons sur leur excellence académique et leur motivation, leur proposons une bourse pour préparer un master ou un diplôme de grande école », explique Christophe Bouchard, le directeur.

Une manière de séduire les élites francophones de demain, à l'heure où la bataille des cerveaux bat son plein, et de mettre vraiment à profit cet outil de la diplomatie d'influence qu'est le réseau des 492 établissements français de l'étranger. 210 000 étrangers y sont inscrits aux côtés des quelque 140 000 enfants d'expatriés français. [...]

L'AEFE ne dispose pas aujourd'hui du suivi des jeunes passés depuis 1990 par ces bourses d'excellence sur lesquelles la France investit chaque année 7 millions d'euros. Mais quelles que soient leurs stratégies professionnelles, ces élites, une fois dans la vie active, resteront des ambassadeurs de la culture qui les a formées, et auront « vocation à développer des partenariats économiques ou industriels avec leur lieu d'installation », comme le rappelle la brochure de l'AEFE.

C'est le pari du soft power à la française. Une bonne raison de vouloir développer le nombre de boursiers en Afrique subsaharienne, à l'heure où cette zone qui compte 8 millions d'étudiants est déjà bien courtisée. La Chine, dont on connaît l'appétit, fait d'ailleurs profiter de plus en plus de jeunes Africains d'un programme baptisé Rêve chinois et les entrées d'étudiants étrangers à Pékin ont augmenté de 75 % en cinq ans pour placer l'empire du Milieu au huitième rang des pays d'accueil. La France, elle, arrive bonne quatrième place (derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie) et près de la moitié des 325 000 étudiants en mobilité qu'elle accueille sont originaires d'Afrique.»

Actu | Étudiants internationaux

«Toujours plus d'étudiants internationaux en France», LE MONDE, publié le 12/10/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/10/12/toujours-plus-d-etudiants-internationaux-en-france_5368699_4401467.html

« L'attractivité de la France auprès des étudiants étrangers reste forte : 343 400 d'entre eux ont choisi l'Hexagone pour étudier en 2017-2018, annonce Campus France, l'organisme de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Cela représente une hausse de 4,5 % par rapport à l'année universitaire précédente, presque identique à celle d'avant (4,6 %).

Ces premières données, diffusées vendredi 12 octobre, ne permettent pas de dire si la France revient dans le trio de tête des destinations préférées des étudiants internationaux. Elle avait perdu en 2015 sa troisième position au profit de l'Australie, alors que les Etats-Unis restaient premiers, suivi du Royaume-Uni, selon les comparaisons de l'Unesco. Voici les principales tendances concernant les étudiants étrangers en français.

Les nationalités des étudiants internationaux restent proches de l'année précédente. En revanche, « l'ordre dans ce classement change légèrement », indique Campus France. Après le Maroc (1er), c'est l'Algérie qui passe en seconde position, devant la Chine (3e), tandis que l'Italie gagne une place (4e) au détriment de la Tunisie (5e).

46 % des étudiants internationaux viennent d'Afrique, 25 % d'Europe, 16 % d'Océanie, 9 % du continent américain et 4 % du Moyen-Orient.

Près de 70 % des étudiants étrangers choisissent l'université lorsqu'ils viennent étudier en France, soit un point de moins que l'année dernière. Au total, ce sont donc 240 000 étudiants qui y sont inscrits, dont 49 % dans un cursus de licence, 41 % en master, et 10 % en doctorat.

Les autres établissements aux portes desquels les étudiants étrangers viennent frapper sont les écoles de commerce et de gestion (9 % d'entre eux y sont inscrits), les écoles d'ingénieurs (7 %). Les autres établissements (écoles spécialisées, écoles d'art, classes préparatoires, etc.) rassemblent les 14 % restants.

A l'université, les étudiants étrangers continuent de privilégier les filières sciences et médecine pour 37 % d'entre eux. Suivent les lettres, langues et sciences humaines et sociales pour 32 %, puis l'économie et la gestion (20 %), enfin le droit et les sciences politiques (12 %)

En 2017-2018, 52,5 % des étudiants internationaux étaient des étudiantes. Une proportion sensiblement la même que l'année précédente.»

Actu | Classements

« Classement mondial des universités THE 2019 : une Parisienne dans le top 50 », SOURCE, publié le 26/09/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/09/26/classement-mondial-des-universites-the-2019-embellie-pour-les-facs-francaises_5360640_4401467.html

« C'est une première depuis 2011, un établissement d'enseignement supérieur français s'est hissé dans le top 50 des meilleures universités au monde : Université PSL (Paris-Sciences-et-Lettres). Cette communauté parisienne d'universités et établissements (Comue) regroupe nombre de « pépites » de l'enseignement supérieur hexagonal, de l'École normale supérieure (ENS) Ulm aux Mines de Paris en passant par l'université Paris-Dauphine, l'École pratique des hautes études, l'EHESS ou encore les Beaux-Arts...

Classé pour la première fois en tant qu'établissement unique l'an dernier, PSL fait une progression spectaculaire, passant de la 72e place à la 41e du classement mondial du Times Higher Education (THE), publié mercredi 26 septembre (voir le tableau à la fin de l'article). Ce palmarès, qui fait partie de ceux qui comptent le plus dans l'enseignement supérieur mondial, est fondé sur plusieurs critères, qui font la réputation des établissements.

PSL n'est pas le seul établissement français à se distinguer. Pour ses débuts dans le classement, Sorbonne Université et ses 54 000 étudiants – résultat de la fusion entre l'université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC) et Paris-Sorbonne en janvier – rejoint directement le club des 100 meilleures universités mondiales selon THE, à la 73e place. Lors du précédent classement, l'UPMC et Paris-Sorbonne occupaient respectivement la 123e et la 196e position. « C'est la confirmation que la création de cette nouvelle université, qui profite de la renommée de la Sorbonne et du talent de toutes ses équipes, est reconnue de niveau mondial », se félicite Jean Chambaz, président de Sorbonne Université.

Faut-il voir dans cette forte progression la conséquence de la politique de regroupement des universités mise en place par la loi Fioraso en 2013, au sein notamment de la structure de Comue ?

Profitant d'une meilleure réputation, ces mastodontes français sont désormais en capacité de développer des collaborations internationales. « Avec ses grandes écoles d'un côté et ses universités de l'autre, le système d'enseignement supérieur français est difficilement compréhensible vu de l'étranger. [...]

[...] les universités américaines, [...] dominent toujours largement le palmarès. Ainsi l'université Stanford, le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et le California Institute of Technology (CalTech) confortent leur position dans le top 5. Au total, sur les 50 premières universités mondiales, près d'une sur deux (24) est américaine.

Bien qu'en léger recul, le Royaume-Uni est bien décidé à garder sa place de leader européen. Cette année encore, il réussit l'exploit d'occuper le haut du podium avec Oxford au premier rang, immédiatement suivi de Cambridge. Onze autres universités britanniques sont classées parmi les cent meilleures. « Mais la perspective du Brexit menace leur attractivité », avertit Phil Baty.

Face à cette suprématie anglo-saxonne, les établissements d'Europe continentale résistent avec 36 universités dans le top 100. [...]

Reste à savoir combien de temps les digues européennes tiendront face une concurrence asiatique, notamment chinoise, de plus en plus intense (douze établissements dans le top 100 contre dix l'an dernier). [...]

Les Chinois développent les partenariats internationaux, observe le responsable de THE, « ils publient beaucoup en anglais, prioritairement dans les revues américaines, ce qui multiplie les chances d'être cités. Ce qui n'est pas encore toujours assez souvent le cas des universités françaises. »

Actu | PACES

«Agnès Buzyn et Frédérique Vidal lancent le groupe de travail relatif à la mise en œuvre de la suppression des numerus clausus et de la PACES», MESRI, publié le 12/10/2018.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid135168/lancement-du-groupe-de-travail-relatif-a-la-mise-en-oeuvre-de-la-suppression-des-numerus-clausus-et-de-la-paces.html>

« Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ont lancé aujourd'hui le groupe de travail relatif à la mise en œuvre de la suppression des numerus clausus et de la PACES, en présence de l'ensemble des acteurs des formations de santé. Piloté par le Pr Jean-Paul Saint-André, il sera chargé de présenter une proposition d'organisation aux Ministres d'ici la fin du mois de novembre.

Les ministres ont souhaité placer cette concertation sous le signe d'un double engagement : la mise en place d'un cadre national garantissant l'équité de traitement de tous sur le territoire ; la garantie d'une place importante donnée à l'autonomie de chaque établissement pour qu'il inclue l'admission dans les études de santé dans le cadre général de son offre de formation, y compris pour les établissements qui ne proposent pas en leur sein de formation en santé.

Les ministres ont chargé le groupe de travail de leur proposer un scénario opérationnel, permettant une mise en œuvre de ces réformes majeures pour l'année universitaire 2019-2020.

Les ministres se félicitent de l'engagement de chaque partie prenante dans cet objectif de rénovation profonde des études de santé, visant à rapprocher les cursus des différentes formations les uns des autres, à améliorer les conditions d'accès à ces formations et en prenant plus en compte la diversité des profils des étudiants.»

«Etudes de santé: la réforme de la première année précisée «d'ici fin novembre»», LE FIGARO, publié le 12/10/2018.

<http://etudiant.lefigaro.fr/article/etudes-de-sante-la-reforme-de-la-premiere-annee-precisee-d-ici-fin-novembre-54ca212a-ce41-11e8-896c-7d05c73a49da/>

« La réforme de la première année des études de santé, annoncée mi-septembre par Emmanuel Macron, fera l'objet d'une concertation devant déboucher «d'ici la fin du mois de novembre» sur un «scénario opérationnel» pour une mise en œuvre à la rentrée 2019, ont indiqué vendredi les ministres de la Santé et de l'Enseignement supérieur.

Un mois après que le chef de l'État a promis d'abroger la première année commune aux études de santé (Paces) et le «numerus clausus», qui fait office de quota d'admission en deuxième année de médecine, dentaire, pharmacie et maïeutique (sage-femme), «le groupe de travail relatif à la mise en œuvre de (leur) suppression» a tenu sa première réunion, précisent les ministres Agnès Buzyn et Frédérique Vidal dans un communiqué. [...]

Le cursus qui remplacera la Paces devra à la fois prévoir «un cadre national garantissant l'équité de traitement de tous sur le territoire» et «une place importante donnée à l'autonomie de chaque établissement», ont précisé les ministres.»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Bac 2021

« Réforme du lycée : quelles spécialités pour quelles études ? », L'ÉTUDIANT, publié le 11/10/2018.

<https://www.letudiant.fr/lycee/reforme-lycee-queelles-specialites-pour-queelles-etudes.html>

« C'est l'une des nouveautés majeures de la réforme du lycée et du baccalauréat : les séries de la voie générale – ES, L et S – vont être supprimées et remplacées par des spécialités. Si vous êtes en seconde en 2018-2019, vous inaugurerez ce nouveau système l'an prochain, en première. Vous suivrez alors trois spécialités en plus des matières de tronc commun. En terminale, vous n'en aurez plus que deux, toujours avec le tronc commun.[...]

Un parcours idéal mais pas déterminant

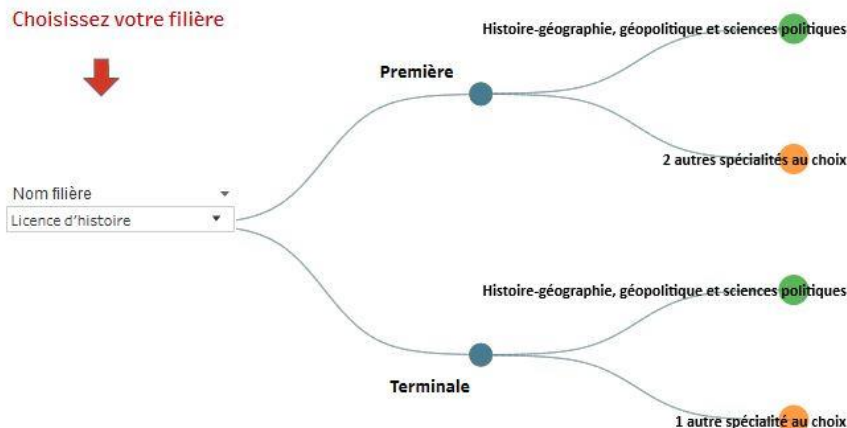
Si vous savez déjà vers quelle voie vous aimeriez vous diriger après le bac, l'infographie ci-dessous vous indiquera les spécialités qu'il est conseillé de suivre. Pour parvenir à ce résultat, l'Etudiant a contacté des responsables des formations de l'enseignement supérieur les plus demandées et aux effectifs les plus importants.

Découvrez les spécialités de bac conseillées pour intégrer la filière du supérieur que vous souhaitez

Infographie l'Etudiant

Méthodologie : 

Choisissez votre filière



Légende

- Spécialités fortement conseillées
- Spécialités suggérées

Ces indications de spécialités forment un parcours idéal, mais tous les responsables assurent que les profils indiqués ne seront pas les seuls à pouvoir intégrer leur formation. De nombreuses filières recrutent des profils hétérogènes, voire atypiques.

En outre, gardez à l'esprit que, pour le moment, l'offre de formation des lycées n'est pas encore arrêtée, les contenus des programmes des spécialités ne sont pas dévoilés et que les prérequis des formations de l'enseignement supérieur n'ont pas encore été réécrits en fonction de ces nouvelles spécialités. Rien n'est donc, pour l'heure, figé.»

Actu | Bac 2021 (suite)

« Réforme du lycée : un choix de spécialités plus restreint que prévu », L'ÉTUDIANT, publié le 04/09/2018.

<https://www.letudiant.fr/lycee/exclusif-reforme-du-lycee-toutes-les-specialites-ne-seront-pas-proposees-dans-votre-lycee.html>

« "Personnaliser les parcours." Tel est l'objectif de la réforme du lycée, a expliqué Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, lors de sa conférence de presse de rentrée, le 29 août 2018. La suppression des séries dans la voie générale à partir de la rentrée 2019, remplacées par un choix de spécialités, doit permettre à l'élève d'opter pour les matières de son choix, en plus de celles du tronc commun. Douze spécialités sont proposées : arts ; biologie-écologie ; histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; littérature et LCA ; mathématiques ; numérique et sciences informatiques ; physique-chimie ; SVT ; sciences de l'ingénieur ; SES. Il y a plusieurs mois, le ministre avait évoqué sa volonté de proposer un choix qui serait "le plus large possible". Or, une note de service de la direction générale de l'enseignement scolaire que s'est procurée l'Etudiant semble réduire le champ des possibles des élèves. [...]

Chaque lycée n'aura donc pas l'obligation de proposer un nombre minimum de spécialités. Le document indique que sept spécialités sur 12 "doivent pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable", autrement dit au sein d'un réseau d'établissements ou d'un bassin, et pas forcément d'un lycée. Il s'agit de : histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; mathématiques ; physique-chimie ; SVT ; SES. [...]

Ce choix de spécialités concerne les élèves qui entrent en seconde à partir de la rentrée 2018. Ils devront choisir leurs trois spécialités de première, lorsqu'ils se tournent vers la voie générale, au deuxième trimestre de seconde, et leurs deux spécialités de terminale à la fin du deuxième trimestre de première.

Des triplettes (en première) et des doublettes (en terminale) vous seront-elles imposées ou pourrez-vous choisir la combinaison de votre choix ? La question reste en suspens. En revanche, le texte précise qu'il sera possible, exceptionnellement et après avis du conseil de classe, de choisir une spécialité en terminale qui ne faisait pas partie des trois spécialités de première.

La mise en œuvre des cartes de formation a déjà commencé. Ainsi, dans un autre document que s'est procuré l'Etudiant, l'académie de Rennes a mis en place la démarche suivante : une première consultation des équipes (enseignants et chefs d'établissement) est mise en place dans les lycées. Elle durera jusqu'à la fin de l'automne 2018. Les résultats seront débattus entre proviseurs de lycées d'un même réseau. Les décisions dépendront notamment du nombre d'enseignants de chaque discipline présents, du nombre d'élèves et du nombre de lycées dans un territoire donné. Au niveau national, c'est en janvier que tout cela sera décidé. Et vous connaîtrez alors les spécialités que proposera votre lycée pour la rentrée 2019.»

« Réforme du bac : des « points bonus » pour le latin et le grec », LE MONDE, publié le 01/10/2018.

https://www.lemonde.fr/education/article/2018/10/01/reforme-du-bac-des-points-bonus-pour-le-latin-et-le-grec_5362738_1473685.html

« Les langues anciennes auront droit à un traitement à part dans le cadre de la réforme du baccalauréat promise pour 2021. « Un avantage comparatif unique que j'assume pleinement », a défendu le ministre de l'éducation dans un entretien au Journal du dimanche le 30 septembre. Le latin et le grec seront « les deux seules options qui rapporteront des points bonus », y a annoncé Jean-Michel Blanquer, en se posant en « défenseur absolu des langues anciennes ».

Ces dernières semaines, les défenseurs des humanités avaient commencé à donner de la voix pour dénoncer la désaffection à venir des enseignements optionnels dans le cadre du nouveau lycée. Leurs effectifs plongent déjà entre la 3e et la 2de – de 15 % à 5 % pour le latin, de 2 % à 1 % pour le grec. Avec la remise en question de l'oral final de langues anciennes, matières qui seront évaluées en contrôle continu si l'on s'en tient aux grandes lignes de la réforme divulguées mi-février, c'était une disparition pure et simple du latin et du grec que pronostiquaient, déjà, leurs enseignants.

Le ministre de l'éducation promet d'y faire barrage en surpondérant la future évaluation – comme l'étaient, jusqu'à présent, les oraux. « Les points obtenus au-dessus de 10 (10/20) en première et en terminale compteront pour un coefficient 3, en plus du total des notes qui entrent dans le calcul final », a précisé M. Blanquer. [...]

Actu | Scolarité secondaire en France

«Quelle école, collège ou lycée choisir en France lorsqu'on a vécu à l'étranger», LE FIGARO, publié le 02/10/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/quelle-ecole-college-ou-lycee-choisir-en-france-lorsqu-on-a-vecu-a-l-etranger_cf03a81e-a61c-11e8-8783-1d0c50667def/

« Je ne pensais pas que c'était aussi compliqué ». Cette phrase, lâchée par Vigdis, ancienne expatriée, résume très bien le ressenti de beaucoup de parents à leur retour en France. Après une année en Chine, la jeune maman, pourtant institutrice, a connu de nombreuses difficultés pour trouver une école à sa fille, en école primaire. « Je voulais la scolariser avant mon retour en France, mais il faut avoir une adresse française pour pouvoir inscrire son enfant à l'école. J'ai donc dû attendre d'être revenue pour pouvoir enfin le faire », témoigne-t-elle.

Et Vigdis est loin d'être la seule la seule maman à avoir été confrontée à une telle situation. « Entre 90 000 et 120 000 expatriés reviennent en France chaque année, estime Marc Boudin, délégué général de l'Union des Français de l'étranger (UFE), pour qui, ce problème n'est pas anodin », explique-t-il.

Marjorie Murphy fait également parti de ces impatriés ayant connu des difficultés administratives. C'est ce qui l'a poussé à créer un site « Ex expat », pour les conseiller dans toutes leurs démarches. L'un de ses podcasts est entièrement dédié à la scolarisation des enfants. « Lorsque l'on revient d'une longue période à l'étranger, on souhaite généralement que nos enfants soient scolarisés dans des établissements très internationaux. Mais le problème est que l'on manque d'informations sur les possibilités existantes », témoigne celle qui est revenue en France après plusieurs années au Canada.

- L'option international du baccalauréat: dans des lycées publics ou privés

En effet, après un séjour à l'étranger, il vaut mieux viser un lycée international, fréquenté par de nombreux expatriés. L'enfant aura un enseignement linguistique plus poussé que dans une école classique. Ces écoles, collèges et lycées existent dans une vingtaine d'académies. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, plus de 20 000 élèves sont scolarisés dans des sections internationales au collège ou au lycée, en France. Les plus prestigieux sont le lycée international de Saint-Germain-en-Laye dans les Yvelines, le lycée des Pontonniers de Strasbourg, le lycée de Buc (Yvelines). La liste complète des écoles concernées est visible sur le site du ministère de l'Éducation nationale. Ces sections sont ouvertes dans 15 langues (anglais, américain, mais aussi polonais, russe ou danois). Créées en partenariat avec les autorités étrangères, elles permettent aux élèves de bénéficier d'une formation bilingue, mais aussi biculturelle. Chaque semaine, les élèves suivent trois heures d'enseignement en langue vivante étrangère. Au bac, les élèves ont la possibilité de présenter l'option internationale du baccalauréat (OIB) pour les bacs S, ES ou L. Les lycéens passent toutes les épreuves correspondant à leur série, à l'exception de la langue étrangère de la section et de l'histoire-géographie qui font l'objet d'épreuves spécifiques, à l'écrit et à l'oral. Pour les sections chinoises, une épreuve de mathématiques remplace l'épreuve d'histoire-géographie. Les tarifs sont très variables d'une section à l'autre. La section peut être gratuite ou payante. Au lycée international de Saint-Germain en Laye, l'année de lycée de la section américaine coûte 11 085 € par an. Tout dépend de la politique du pays de la langue qui va financer l'enseignement ou non. [...]»

Actu | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

«Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse», EDUCPROS, publié le 16/10/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/gabriel-attal-nomme-secretaire-d-etat-aupres-du-ministre-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse.html>

« La nomination de Gabriel Attal au poste de secrétaire d'État auprès de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ce mardi 16 octobre 2018, compte trois informations en une. La première est l'arrivée au gouvernement de ce désormais ex-député des Hauts-de-Seine La République en marche, lors du remaniement ministériel annoncé ce même jour. Il en est désormais le plus jeune membre, du haut de ses 29 ans, et même le plus jeune membre d'un gouvernement de la Ve République.

La deuxième information est la réapparition de la Jeunesse dans le portefeuille du ministère de Jean-Michel Blanquer, jusque-là absente du gouvernement, et qui n'avait pas été rattachée au portefeuille de l'Éducation nationale depuis 2010. Enfin, Gabriel Attal sera notamment chargé de mettre en place le SNU (service national universel). Le bruit courait mais sans certitude, jusqu'à ce remaniement : le SNU tombe donc bien dans l'escarcelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. [...] »

Législation

Actu | Bulletin Officiel

«Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées», **BULLETIN OFFICIEL**, publié le 11/10/2018.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133784

« Les équipes pédagogiques, conformément à l'article R. 421-49 du Code de l'éducation, se concertent, assurent le suivi et l'évaluation des élèves et organisent l'aide à leur travail personnel. Elles conseillent les élèves pour le bon déroulement de leur scolarité et le choix de leur orientation. Dans le cadre de ces missions, les équipes pédagogiques sont chargées des relations avec les familles et les élèves et travaillent en collaboration avec d'autres personnels, notamment les personnels d'éducation et d'orientation.

Au sein des équipes pédagogiques, les professeurs principaux sont désignés par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article R. 421-10 du Code de l'éducation, avec l'accord des intéressés, en fonction de leurs qualités pédagogiques, de leurs aptitudes aux tâches d'organisation, au travail en équipe, au dialogue quel que soit leur interlocuteur.

Pour que les professeurs principaux jouent avec efficacité le rôle qui leur est assigné, il est nécessaire que le principal ou le proviseur les réunisse à intervalles réguliers.

Leur rôle est essentiel à la réussite des élèves et à leur orientation. Sous la responsabilité du chef d'établissement, ils favorisent, pour leur classe, les liens entre les élèves, les représentants légaux, les professeurs, les conseillers principaux d'éducation (CPE), les personnels sociaux et de santé, le psychologue de l'éducation nationale et l'équipe de direction. Le bon déroulement de leurs missions conditionne par conséquent le fonctionnement de l'établissement et participe à la construction du futur adulte responsable et citoyen.

Les missions des professeurs principaux concernent tous les niveaux, de la classe de sixième à la classe de terminale, et tous les types d'enseignement.

La circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées est abrogée. [...]»

Articles thématiques

Actu | Orientation et réseaux sociaux

«Les réseaux sociaux sont consultés, mais ne sont pas décisifs», EDUCPROS, publié le 26/09/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/orientation-reseaux-sociaux-consultes-mais-pas-decisifs.html>

« Plusieurs établissements du groupe s'interrogeaient sur la place des réseaux sociaux dans le choix d'orientation des lycéens. En effet, il est convenu de dire que la génération Y est toujours connectée mais il fallait déterminer à quel point leurs choix étaient orientés par les informations en ligne.

Les écoles dépensent beaucoup d'argent pour assurer leur présence sur les réseaux sociaux, alors même qu'elles ignorent si ceux-ci – essentiellement Facebook et Twitter – ont une réelle importance dans l'orientation des jeunes et s'ils permettent de les capter. La question se pose pour tous les établissements : met-on les bonnes ressources au bon endroit ? J'ai donc été missionnée pour mener cette recherche.

J'ai interrogé 35 étudiants titulaires d'un bac général, venant de plusieurs régions de France, dont Paris. Ils provenaient surtout d'écoles de commerce et d'ingénieurs, quelques-uns d'universités. J'ai également rencontré cinq directeurs d'écoles de commerce et d'ingénieurs, afin de m'assurer que ce sujet était bien au cœur de leur problématique.

Pour se décider, les candidats potentiels ont besoin de concret. C'est en visitant les locaux, mais surtout en rencontrant des étudiants de l'école, que leur décision se forme. Si les réseaux sociaux sont consultés, ils ne sont pas pour autant décisifs : ils permettent juste aux jeunes de constater que telle école innove, que telle autre organise des fêtes et qu'il semble y faire bon vivre. À leurs yeux, sur les réseaux, toutes les écoles de commerce de milieu de panier se ressemblent.

J'ai toujours défendu la vision d'une génération certes connectée, mais qui désire partager des moments avec d'autres. La génération Y arpente les festivals, cherche les rencontres et ses moyens de déplacement sont plus développés. La réalité révélée par cette étude, c'est qu'ils veulent vivre des expériences, et non pas des stories sur Snapchat. Je fais la comparaison avec Tinder : sur l'écran, la rencontre a l'air géniale mais quand on se rencontre, ça ne le fait pas. [...]

Les meilleurs ambassadeurs sont ceux des première année. Les vidéos avec le mot du directeur ne sont efficaces qu'auprès des parents : elles mettent en avant les atouts cognitifs de l'école : les programmes, les contenus.

Pour eux, un salon, c'est d'abord l'opacité et la peur de ne pas savoir faire le bon choix. Ils ramassent donc toutes les brochures, "au cas où". Ce qu'ils retiennent, et qui pèsera dans leur choix, c'est la rencontre avec un étudiant qui, peut-être, leur donnera son mail en disant : "Si tu as une question, n'hésite pas".

J'ai eu l'occasion de parcourir un salon avec trois jeunes. Lorsque nous avons fait le bilan de la visite, le plus important pour eux avaient été deux discussions sur un stand avec des étudiants qui leur apparaissaient comme des futurs parrains-marraines qu'ils connaîtraient déjà en arrivant à l'école. Pourtant, j'étais témoin, les entretiens n'ont pas duré longtemps, à peine trois minutes ! Mais celles-ci se sont révélées pour eux beaucoup plus décisives que tout ce qu'ils avaient pu lire avant sur les réseaux sociaux.»

Actu | Orientation

«Choix scolaires : une « orientation heureuse » est-elle possible ?», THE CONVERSATION, publié le 18/09/2018.

<https://theconversation.com/choix-scolaires-une-orientation-heureuse-est-elle-possible-103295>

« Depuis qu'il existe un dispositif d'orientation institutionnalisé, répartissant les jeunes entre les filières scolaires, puis vers des métiers, on n'a de cesse de dénoncer les difficultés et la cruauté de ce système. Mais peut-il y avoir, dans la société telle qu'elle est, une « orientation heureuse » ?

Si les processus d'orientation et les inégalités sociales qui leur sont liées font régulièrement débat dans les sociétés démocratiques, c'est parce qu'ils sont au cœur de leur idéologie fondatrice, à savoir l'idéologie méritocratique. [...] Une compétition est alors inévitable. Pour que les inégalités qui en résultent soient jugées acceptables, elles sont censées découler des efforts et des talents propres aux individus, et non d'atouts qu'ils se sont contentés d'« hériter ». L'institution scolaire se trouve alors chargée de la tâche cruciale de détection des mérites et du classement impartial des individus sur cette base. [...]

Il faut rappeler que les spécialistes de l'orientation ont toujours été extrêmement sensibles à cette question, depuis ses promoteurs au début du vingtième siècle. Ainsi, pour des psychologues comme Henri Piéron, la détection scientifique des aptitudes devait permettre de fonder une orientation juste, qui admettait une sélection mais prétendait l'établir sur des différences d'utilité commune. [...]

L'égalité face aux règles de l'orientation mais plus largement face à la réussite scolaire devient alors un enjeu primordial, de même que la notion d'égalité des chances. Car l'idéal méritocratique ne peut se réaliser si, face à la compétition, les personnes se différencient autrement que par leurs capacités et leurs motivations, ou si leur liberté est entravée. La concurrence serait alors faussée. [...]

La sociologie de l'éducation met à nu l'écart entre ce modèle et la réalité, montrant que, dès leur plus jeune âge, la réussite est influencée par l'origine sociale ou l'école fréquentée. La distance par rapport au modèle méritocratique est encore plus évidente quand on examine les choix d'orientation : qu'il s'agisse de se décider pour un établissement, une filière ou une option, tous sont marqués par le milieu de l'élève, au-delà de ses résultats scolaires. Et qui dirait que l'on « mérite » d'être dans le meilleur lycée de la ville ou dans la meilleure classe grâce à des stratégies habiles ?

Notre système d'orientation cristallise les inégalités pour deux types de raisons. D'abord parce qu'il donne un poids essentiel à la réussite scolaire telle qu'elle est évaluée par les notes. Or, tant que la réussite est biaisée socialement, les notes censées la refléter vont l'être, sans compter que la notation est elle-même imparfaite par définition. Ensuite, les différentes voies d'études étant hiérarchisées aux yeux des enseignants et des élèves, ces derniers – souvent encouragés par les premiers – choisissent d'autant plus facilement les « meilleures filières » (celles qui donnent accès aux emplois les plus attractifs) que leur niveau scolaire est bon. A contrario, ceux ou celles qui ont plus de difficultés sont relégués dans les voies dont personne ne veut (et où il y a de la place).

D'autre part, notre système cristallise aussi les inégalités en donnant beaucoup de poids aux vœux des élèves et de leurs familles : or ces vœux sont très inégalement ambitieux et informés. Peut-être faudrait-il parfois, paradoxalement, donner moins de latitude aux familles. Ou alors l'institution devrait-elle les conseiller plus précisément, pour contrer l'autosélection que pratiquent systématiquement les plus éloignées des codes scolaires. [...] Du même coup, les élèves abordent leur orientation de manière souvent très utilitariste, pensant davantage aux débouchés qu'à leurs goûts, et très angoissée. [...]

Ce ne sont pas les mérites ou les efforts de chacun, ou encore la qualité de l'école, qui vont rendre possible ou bloquer l'ascension sociale mais le contexte économique global. Tout dépend des opportunités qui se présentent sur le marché du travail. Environ 40 % de la mobilité sociale est de nature structurelle, c'est-à-dire qu'elle résulte des changements socio-économiques qui s'opèrent d'une génération à l'autre, créant des « appels d'air » dans certaines branches et en fermant d'autres. L'idéologie méritocratique est trompeuse et volontiers culpabilisante en ce qu'elle suggère que les destinées pourraient dépendre entièrement de choix purement individuels... si l'on savait bien s'orienter !

Pour atténuer le caractère « dramatique » de l'orientation, il faudrait que des réorientations, des passerelles et des retours en formation soient à tout instant possibles. Ainsi, les jeunes n'auraient pas le sentiment de jouer leur vie sur un « choix » scolaire. On pourrait aussi imaginer un tout autre modèle où les filières et les choix scolaires seraient sans conséquence sur le devenir professionnel. [...]